

Un plan pour l'environnement

La communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher a élaboré, puis lancé, son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en 2018.

L'objectif de ce plan ambitieux est de **limiter sur le territoire les émissions de gaz à effet de serre**, responsables du réchauffement climatique en cours, et de **lutter contre les effets de ce changement**, dont on sait qu'ils ne pourront pas être tous évités.

Cet objectif sera atteint par des actions volontaristes et fortes dans plusieurs domaines : meilleure efficacité de l'utilisation de l'énergie, développement des ressources renouvelables, recyclage attentif des déchets et transformation profonde des politiques de transport.

Il s'agit aussi de comprendre la vulnérabilité de notre territoire face à cette nouvelle donne climatique, et de la réduire dès à présent, en nous adaptant aux transformations à venir dans différents domaines : urbanisme, conception et exploitation des infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques...

Si chacun d'entre nous peut, et doit, jouer son rôle, la collectivité a vocation à être exemplaire en la matière, en coordonnant et en stimulant les efforts de tous.

Ce PCAET détermine quatre axes majeurs d'actions adaptés au territoire

- Développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux
- Favoriser un territoire éco-rénové et des énergies non polluantes pour les logements
- Encourager une agriculture durable et favoriser une consommation locale

- Valoriser les emplois locaux et les filières de la transition écologique

Les ambitions de notre territoire sont fortes, à la hauteur des enjeux

- Une baisse des consommations d'énergie finale de 20% entre 2015 et 2030, puis de 52% en 2050
- Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 21% entre 2015 et 2030, puis de 62% en 2050
- Le développement des énergie renouvelables pour atteindre 32% de la consommation d'énergie en 2030 (140 GWh), puis 88% de la consommation d'énergie en 2050
- Le développement de la séquestration de carbone pour atteindre 46% des émissions de gaz à effet de serre en 2030, puis la neutralité carbone et 2050

En savoir plus

[Rapport environnemental](#) (juin 2019) / [PCAET adopté](#) (février 2020) et [Synthèse du PCAET](#)

EN SAVOIR +

Communauté de communes

02 47 23 58 63

[Formulaire de contact](#)

[Rapport environnemental](#)

(juin 2019)

[PCAET adopté](#) (février 2020)

[Synthèse du PCAET](#)